COMPTE-RENDU RENCONTRE AVEC ALINE GUITARD LE 17 NOVEMBRE 2021

1 - Les permis de construire

Affichage des permis de construire en mairie : à la suite d'un constat sur la réduction importante des éléments affichés en Mairie, Aline GUITARD précise que c'est en cours de numérisation et que toute consultation doit se faire dorénavant avenue Jean Jaurès. Nous soulignons que l'accès à l'information devient de plus en plus difficile et que cela ne va pas dans le sens de la démocratie participative !

Constructions rue de la Tour du Pin et montée Kubler : des riverains s'étant inquiétés des fissures possibles à cause des travaux sur ces 2 constructions, Aline GUITARD confirme qu'à chaque PC le service des balmes et de l'écologie urbaine sont consultés. Elle indique qu'elle demande systématiquement l'avis des A B F (Architectes des Bâtiments de France) pour chaque PC.

53 rue Hénon : nous demandons si la mairie pourrait être intéressée par l'ex-local du « Nickel Pressing » pour y implanter la maison des services publics. La réponse est claire, pas d'achat ni de location de locaux par la Mairie pour cet « établissement ».

Cependant, ce bâtiment pourrait intéresser l'association des « petites cantines » mais il faudrait effectuer des modifications dont la pose d'un extracteur.

Le devenir de l'ancienne agence SNCF est évoqué, il y a eu rachat interne entre le service immobilier de la SNCF et I C F (Immobilière des Chemins de Fer) donc c'est un local privé.

Quai de Saône à côté de la station-service : Grand projet pour un bailleur social à côté de la station-service, ADOMA, qui accompagne des personnes en réinsertion. Des T1 (studio) et T1bis (T1 avec une alcôve).

Ce bâtiment social en remplace un précédent devenu vétuste.

69 rue Hénon : Nous avons confirmation d'une nouvelle demande de PC et non une modification du précédent. La volonté de la Ville de Lyon de sauvegarder les arbres en bordure de la rue et à l'ouest du terrain est affirmée par cette demande. Le projet pourrait s'en trouver grandement modifié. Nous avons mentionné notre désaccord pour une surélévation de ce bâtiment. Le précédent était déjà à 20 m et celui à l'est à 26 m ! Aline GUITARD est en phase avec nous sur ce point.

I C F rue Denfert-Rochereau : les trois bâtiments sont « squattés ». Le tribunal judiciaire de Lyon a accordé un sursis de 14 mois aux associations de soutien pour permettre aux occupants, en attente d'une solution pérenne, de rester dans les lieux.

Ex-collège Maurice Scève : un concours d'architecte est lancé. Le résultat est annoncé pour le début mai 2022. Le PC devrait être validé fin 2022 et les travaux devrait commencer début 2023 pour une livraison prévue fin 2025. Une centaine de logements sociaux sont annoncés ainsi que la « Maison de l'Enfance et de la Jeunesse » - MEJ – et des locaux d'activités tertiaires en rez-de chaussée. Nous rappelons que nous demandons un espace vert dans ce terrain et que celui-ci soit « PUBLIC » et non « en accès au public ». Nous souhaitons ainsi rappeler que le quartier de la Croix-Rousse n'a quasiment pas d'espace public.

Le passage Boussange appelé sur des plans « le passage du gymnase » en souvenir de l'ancien gymnase militaire qui se trouvait sur ce lieu. La négociation d'un droit de passage est en cours de négociation avec la copropriété. Et cela va s'avérer long, car la ville doit faire face à de nombreuses exigences des copropriétaires ! Pour l'instant, le passage est donc fermé.

80 rue Deleuvre : un nouveau projet a été déposé car l'une des maisons concernées par le projet n'est plus en vente à l'heure actuelle. Nous n'en savons pas plus pour l'instant. Nous demandons que la végétalisation soit respectée notamment à l'angle des rues Deleuvre et Clos Savaron ainsi qu'une construction en retrait en bord des rues. Un très beau tilleul doit être sauvegarder. Aline GUITARD indique que les arbres sont protégés.

2 - VEGETALISATION

Angle sud-ouest des rues Deleuvre-Clos Savaron : un espace privé végétalisé devait être accessible au public. L'adjointe à l'urbanisme nous dit qu'aucune convention entre la Ville de Lyon et les copropriétaires ne sera signée. Donc les habitants ne pourront pas bénéficier de ce lieu. Les arguments développés pour expliquer cette non mise à disponibilité du public sont les coûts d'entretien d'un espace privé par la collectivité et la proximité des squares rue Hénon.

Place angles des rues Kubler/Tour du Pin/Artaud

Madame Aline GUITARD nous informe que ce projet ne sera pas réalisé pendant ce mandat. Le sera-t-il durant le suivant ? Nous lui indiquons que ce projet pourrait être proposé dans le cadre des budgets participatifs, elle répond ne pas être au fait des détails de ces budgets.

Végétalisation de la rue Cabias, entre la place Tabareau et la rue Jacquard

Une demande de végétalisation a été faite. Une étude de faisabilité devrait être faite. Aujourd'hui, cela n'a pas commencé !

3 - L'URBANISME

Nouveau PLU H : Madame Aline GUITARD nous annonce que pour favoriser la construction de logements sociaux et notamment ceux accessibles aux personnes avec les plus bas revenus, l'obligation de construire 30 % de logements sociaux s'appliquera pour les terrains constructibles de 500 à 5 000 m^2. Pour ceux supérieurs à 5 000 m^2 outre les 30 % de logements sociaux s'ajoutera celle de construire 10 % de logements en accession à la propriété en B R S (Bail Réel Solidaire). Le B R S permet de désolidariser la propriété du terrain de celle de l'appartement. Ainsi le propriétaire n'achète que le bâti et paye un loyer mensuel pour le terrain. Le coût d'achat devient ainsi plus accessible.

La densification et quels services publics ?

Nous savons maintenant que notre arrondissement va être fortement densifié et notamment avec des logements sociaux pour les foyers à « bas revenus » ce que la précédente mandature n'avait pas fait nous dit Madame Aline GUITARD. Les raisons, entre autres, en seraient le rattrapage d'un % de logements sociaux, la présence d'une « ligne forte » de transport en commun, le métro, etc.

Nous avons donc rappelé que les nouveaux grands ensembles, à chaque fois une centaine de logements, Boussange, Maurice Scève, Le quartier Pernon, le Centre Livet (en haut de la montée de la boucle, sur Caluire mais bien dans le bassin de vie de la Croix-Rousse) sans compter tous les immeubles indépendants nécessiteraient le renforcement des Transports en Commun, des services publics et la création d'espaces verts publics sans oublier la préservation de l'existant.

4 - LES AMENAGEMENTS URBAINS

Rue Jérôme Dulaar : nous avons porté la voix de riverains non satisfaits de la solution d'une pose d'un portail « pompiers » qui interdit le passage des voitures. La proposition des riverains de la pose d'un panneau de signalisation pour faire ralentir la circulation n'a pas été retenue. La raison en serait « l'accidentologie ». Nous n'avons pas de chiffres.

Une « période de test » jusqu'en septembre 2022 aura donc bien lieu.

La solution d'un panneau de sens interdit sauf aux riverains n'aurait-il pas été une solution ?

Les scooters seront-ils arrêtés par cette barrière ?

Rue Philippe de Lasalle : voir ci-dessous dans « les concertations »

Les Terrasses : La possibilité des extensions des terrasses devrait prendre fin en décembre ou janvier2022. C'est la DECA (Direction de l'Economie, du Commerce et de l'Artisanat) qui gère les demandes de terrasses avec avis du Maire.

5 -LES CONCERTATIONS

Nous avons porté à la connaissance de l'élue à l'urbanisme, un sentiment « mitigé » concernant les concertations. Celle concernant l'aménagement de la rue Philippe de Lasalle illustre cette incompréhension.

Une demande des habitants de « pacifier » la circulation a été faite par la suggestion de poser des « coussins berlinois ». À la suite de plusieurs rencontres avec d'autres associations, il revient un projet de mise en sens unique de la rue et la création d'un couloir de bus et d'une piste cyclable en sens contraire et divers autres aménagements. Un projet d'une telle ampleur n'avait jamais été évoqué !

A notre connaissance, aucune explication satisfaisante n'a été donnée par les élus pour expliquer ce projet. Nous souhaiterions rappeler aux élus que la démocratie suppose que des explications concrètes et précises justifient les décisions.

Nous avions compris que de plus grandes possibilités de décisions seraient données aux élus d'arrondissement. Est-ce le cas ? Les services de la Ville ne sont-ils pas les vrais décideurs ?

Nous avons demandé à Aline GUITARD d'organiser une rencontre avec un Responsable des services déplacements afin qu'il nous présente une vision globale de la circulation sur le quartier à la suite des nouveaux aménagements (Montée St Sébastien, Rue Dulaar, Montée de la Boucle et rue Philippe de Lassalle). Elle doit prendre contact avec Elodie TRIAS pour organiser cette rencontre.